

# COMPRENDRE L'EXPORT



Partir à l'international quand l'opportunité se présente est un challenge pour l'entreprise. Cette formation s'adresse aux personnes qui n'ont jamais pratiqué l'international et qui souhaitent en savoir plus sur les opérations à mettre en place, sur le soutien qu'elles pourraient trouver au travers du dispositif français à l'exportation, sur les opérateurs vers lesquels elles devront se tourner pour organiser l'expédition des marchandises et établir les déclarations nécessaires.

 **7 heures**

 **400€ HT / personne**

Formation sur mesure (tarif de groupe), nous contacter.

## Objectif

Comprendre la différence entre une opération d'achat/vente en national et à l'international, tenir compte des distances géographiques, réglementaires et culturelles.

## Public

Commerciaux (achat / vente), administration, logistique, expédition, comptabilité.

## Inscriptions

Par internet, sur [www.sophie-s.fr](http://www.sophie-s.fr)  
Par courrier, en remplissant la fiche d'inscription jointe  
Par téléphone, au 03 20 02 56 38

## Programme

### Répondre à la demande d'un prospect, d'un client

L'offre de prix et les conditions de la vente.

Les conditions de livraison et la place des Incoterms®\* 2010.

Le contrat commercial.

La négociation des documents et la confirmation de commande.

### Organiser l'expédition des marchandises

Quand gérer le transport ?

À qui faire appel ?

L'emballage et le marquage avant expédition.

### Préparer sa chaîne documentaire export

La facture à l'international.

La liste de colisage.

Les documents liés à l'origine.

### Schémas des opérations à l'international

L'extra-communautaire.

L'intra-communautaire.

\* Incoterms® est une marque déposée de la Chambre de Commerce Internationale



# FICHE D'INSCRIPTION



Une question ? 0 320 025 638

Prix de la journée

400 €HT (TVA 20%) : 480 €TTC

## À propos de vous

Votre nom .....  
Votre fonction .....  
Entreprise .....  
Raison sociale .....  
SIRET .....  
Activité .....  
Code NAF .....  
Adresse .....  
Code postal .....  
Ville .....  
Téléphone .....  
Fax .....  
Email .....

## Participant 1

Nom ..... Fonction .....  
Prénom ..... Email .....

## Participant 2

Nom ..... Fonction .....  
Prénom ..... Email .....

## Participant 3

Nom ..... Fonction .....  
Prénom ..... Email .....

Ci-joint le chèque n° ..... à l'ordre de Sophie-S SARL (débité après la formation).

Cachet de l'entreprise

Fait à ..... le ...../...../.....

Bloquez votre place en 2 étapes simples :



1. Pré-réservez votre place par email à [info@sophie-s.fr](mailto:info@sophie-s.fr) ou par téléphone au 0 320 025 638 avant envoi de votre formulaire
2. Envoyez votre formulaire accompagné de son règlement à : Sophie-S SARL, 8 rue Nicolas Poussin, 59100 Roubaix

### Demande d'informations ou de programme par mail à [info@sophie-s.fr](mailto:info@sophie-s.fr)

Conditions de participation, modalités d'annulation et conditions de règlement :  
Nos prix s'entendent HT et sont soumis à 20% de TVA. Le prix de la journée de formation inclus l'animation, le support, le déjeuner avec l'intervenant. Une facture sera établie dès la fin de la formation à laquelle seront joints une copie de la feuille d'émargement et une attestation de formation.

Les entreprises confirment leur participation par une pré-réservation (mail) suivie de l'envoi postal du bulletin d'inscription accompagné du règlement. La réception des pièces constitue la condition impérative du démarrage de la prestation de la formation à la date convenue. Dès réception, l'organisme de formation confirmera son accord par l'émission d'une convention de formation (à transmettre à l'OPCA en cas de demande de financement \*).

La formation pourra être reportée par l'organisme si le nombre d'inscrits est inférieur à 4. L'organisme préviendra les personnes ayant réservé au moins 10 jours avant le début de la formation. Les chèques de réservation seront dans ce cas restitués et aucune

pénalité ne pourra être exigée par l'entreprise inscrite à la formation.

En cas d'annulation du client 8 jours avant la date de l'animation, l'organisme de formation se réserve la possibilité de conserver 50% de la somme versée au titre de la réservation ; en cas d'annulation du client moins de 48 heures avant l'animation (jours ouvrables) l'organisme se réserve la possibilité de conserver la totalité du paiement. Dans ces deux cas, aucune facture ne pourra être émise au titre de la formation professionnelle.

Formation éligible au DIF et au plan de formation :

\* Dans le cadre d'une prise en charge par un OPCA (Organisme Collecteur), l'acceptation de l'OPCA doit nous parvenir avant le début de la formation. La facturation se fera directement auprès de l'OPCA. Il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement de l'organisme que vous aurez désigné.

Pensez à faire la demande de prise en charge à votre Organisme Collecteur dès l'inscription.